



## **ATELIER RÉGIONAL CONJOINT GIABA/OCWAR-M SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS INTER-MINISTÉRIELS (CIM)/COMITÉS DE COORDINATION NATIONAUX (CCN) EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA PROLIFÉRATION (LBC/FT/P) DANS LES ÉTATS MEMBRES DU GIABA**

**SALY, SÉNÉGAL 31 OCTOBRE - 02 NOVEMBRE 2022**

### **COMMUNIQUÉ**

#### **PRÉAMBULE :**

Un atelier régional sur les rôles et responsabilités des CIM/CCN dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération s'est tenu à l'hôtel Palm Beach, Saly, Sénégal, du 31 octobre au 2 novembre 2022.

L'atelier a été organisé par le Groupe intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique (GIABA) en partenariat avec OCWAR-M, projet de LBC/FT de l'Union européenne qui couvre les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie, et qui est mis en œuvre par *EXPERTISE FRANCE*.

L'objectif principal de l'atelier était d'examiner les rôles et les responsabilités des CIM dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération à la lumière des résultats d'une étude commandée dans le cadre du projet OCWAR-M. L'étude a examiné la pertinence des CIM/CCN, leur efficacité, leur valeur ajoutée et leur durabilité. La création des CIM a été initiée en 2006 par le GIABA conformément aux normes du GAFI, qui exigent des pays qu'ils mettent en place des mécanismes nationaux pour coordonner les efforts de LBC/FT et faciliter la coopération inter-institutions entre les autorités compétentes. Les CIM/CCN étaient auparavant les correspondants nationaux du GIABA, mais en raison du turn over élevé de leurs membres, le Comité ministériel du GIABA, en 2010, a décidé de reconsidérer sa décision et de nommer les chefs des cellules de renseignement financier (CRF) en qualité de correspondants nationaux. Il en est résulté une certaine inefficacité des CIM/NCC.

L'atelier de trois jours s'est déroulé sous la forme d'une table ronde avec des présentations thématiques, des séances en petits groupes et des discussions plénières. Les discussions sur les différentes présentations et le partage d'expériences ont soulevé des questions pertinentes concernant les cadres juridiques et opérationnels de la coordination nationale et de la coopération inter-institutions dans les États membres du GIABA.



Étaient présents les Ministres DR. JOHN A. KUMAH (Vice-ministre des Finances, République du Ghana), ALFRED TUAH YEBOAH (Procureur général adjoint et Vice-ministre de la Justice, République du Ghana), TUAN NYENATI, Vice-ministre de la Justice, République du Liberia et BOCKARIE KALOKOH (Vice-ministre des Finances, République de Sierra Leone). Les Présidents et les membres des CIM/CCN et les Chefs des cellules de renseignement financier (CRF) ont également assisté à l'événement.

### Principaux constats :

1. La volonté politique des autorités de haut niveau des États membres du GIABA de renforcer l'efficacité des mécanismes nationaux de coopération s'est accrue. Cela peut être attribué à l'expérience des États membres dans la réalisation de l'évaluation nationale des risques de BC/FT et aux enseignements tirés des résultats de l'exercice d'évaluation mutuelle, ainsi qu'à l'inclusion de certains États membres dans le processus du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du GAFI.
2. La plupart des États membres ont achevé avec succès leurs évaluations nationales des risques (ENR) en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et certains ont mis à jour ou sont en train de les mettre à jour afin de tenir compte de risques émergents tels que le financement de la prolifération du financement des armes de destruction massive, les personnes morales, les fournisseurs de services d'actifs virtuels et les organisations à but non lucratif (OBNL).
3. Les mécanismes nationaux de coordination en matière de LBC/FT sont établis soit par décret, soit par directive dans la plupart des États membres.
4. Les CIM/CCN ne sont généralement pas adaptés à leur objectif et dépendent dans une mesure très importante du fonctionnement des CRF.
5. Les ressources financières et humaines ne sont pas toujours disponibles en dehors de la conduite de l'évaluation nationale des risques, de l'évaluation mutuelle et du processus GAFI/ICRG qui exigent de mobiliser ces ressources ponctuellement.
6. Les données statistiques de LBC/FT nécessaires à la prise de décision ne sont pas toujours disponibles en temps utile, de manière précise et fiable.
7. Les changements législatifs requis prennent souvent beaucoup de temps à se concrétiser, ce qui limite l'efficacité des CIM/CCN.
8. On constate une mauvaise compréhension des normes de LBC/FT aux plus hauts niveaux, ce qui conduit à une forte dépendance à l'égard des CRF pour obtenir des conseils.
9. Manque de sources de financement claires et durables pour la conduite des activités des CIM/CCN.
10. La non-systématisation de la création de Secrétariats permanents au sein des CIM/CCN.
11. Capacités insuffisantes en matière de LBC/FT des membres et du personnel des CIM/CCN.
12. Manque de représentation de certains secteurs clés de la LBC/FT dans les CIM/CCN.
13. Mécanismes limités de communication et d'échange d'informations.
14. Turn over élevé des membres des CIM/CCN.



## Recommandations

Compte tenu des constats soulevés ci-dessus, Nous, les participants à l'atelier, formulons les recommandations suivantes aux États membres, au GIABA et aux partenaires techniques et financiers :

1. Les autorités compétentes doivent fournir aux CIM/CCN des ressources humaines, financières, matérielles et techniques substantielles pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs rôles et responsabilités.
2. Les autorités compétentes doivent systématiser la création de secrétariats permanents pour les CIM/CCN.
3. Le GIABA et ses partenaires techniques doivent fournir un renforcement de capacités aux membres et au personnel du CIM/CCN.
4. Les autorités compétentes doivent élargir la composition des CIM/CCN afin de garantir que toutes les parties prenantes concernées sont dûment représentées.
5. Les autorités compétentes doivent veiller à ce que le niveau de représentation des membres des CIM/CCN soit adéquat et adapté à l'objectif poursuivi.
6. Les Etats membres doivent mettre en place des cadres de collecte et de gestion des données pour garantir la disponibilité et la fiabilité des données nationales sur la LBC/FT.
7. Les autorités compétentes doivent mettre au point des mécanismes de communication et d'échange d'informations entre toutes les parties prenantes.
8. Les autorités compétentes doivent introduire l'idée de mandat pour les membres des CIM/CCN avec possibilité de renouvellement.
9. Les Etats membres doivent partager avec le Secrétariat du GIABA les instruments juridiques qui ont créé les CIM/CCN pour examen.
10. Les Etats membres doivent établir une liste complète de toutes les parties prenantes concernées avec leurs coordonnées respectives et la partager avec les CRF pour faciliter la communication.
11. Les autorités compétentes doivent explorer les voies et moyens de mettre en place des mécanismes pour l'adoption rapide des lois en matière de LBC/FT/FP dans chaque pays.
12. Les autorités compétentes doivent définir des sources de financement fiables et durables des activités des CIM/CCN.
13. Les autorités compétentes doivent renforcer le statut juridique des CIM/CCN en consolidant leurs dispositions budgétaires.
14. Le Secrétariat du GIABA fournira un appui aux États membres dans le cadre d'un projet financé par la BAD pour aider les pays à développer leurs systèmes de collecte et de gestion des données en matière de LBC/FT.
15. Le Secrétariat du GIABA doit élaborer un projet de directive politique pour examen et adoption par le Comité ministériel du GIABA afin de contribuer à renforcer l'efficacité des CIM/CCN.
16. Le Secrétariat du GIABA doit désormais inviter et prendre en charge tous les présidents des CIM/CCN à assister à toutes les réunions statutaires du GIABA à compter de novembre 2022.



**OCWAR-M**



17. Le GIABA doit systématiquement partager sa feuille de route et d'autres documents pertinents découlant des réunions du GAFI avec les CIM/CCN afin de les tenir informés des derniers développements et des questions émergentes à travers le monde.
18. Le GIABA et les partenaires techniques et financiers doivent procéder à une évaluation des besoins techniques dans chaque pays afin d'identifier les domaines prioritaires pour fournir une assistance ciblée et adaptée afin de renforcer les capacités des CIM/CCN.
19. Un forum régional des comités interministériels et des comités de coordination nationaux doit être créé sous l'impulsion du Secrétariat du GIABA, et devra se réunir, au minimum, une fois par an pour examiner les questions intéressant leurs travaux.
20. Le GIABA doit mener des plaidoyers de haut niveau pour améliorer la compréhension des normes de LBC/FT par les Autorités nationales des Etats membres afin de renforcer le soutien au travail du CIM/CCN et réduire la forte dépendance à l'égard des CRF.

**LES PARTICIPANTS**  
**FAIT À SALY, SÉNÉGAL**  
**02 NOVEMBRE 2022**